

PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle
du Conseil de North Hatley
située au 3125 chemin Capelton le 17 janvier 2012 à 16 h.**

Sont présents:

M. Pierre A. Levac, Président	Canton de Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Alec van Zuiden	Ayer's Cliff
M. Jacques de Léséleuc.	Hatley

Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon	Hatley

Sont absents :

Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g.	Ayer's Cliff
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc.
- 4) Modifications du financement du règlement d'emprunt n° 02
- 5) Période de questions des visiteurs
- 6) Divers
 - 6.1 Présentation des futurs budgets
 - 6.2 Affectation des sommes résiduelles du règlement d'emprunt n° 02
- 7) Fermeture de l'assemblée

12-01-17.01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Levac constate le quorum et ouvre l'assemblée à 16 h 10.

12-01-17.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17.03

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi accepte l'offre qui lui est faite de la *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt du 24 janvier 2012 au montant de 1 000 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 02 au prix de 98,655, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

35 700 \$	1,85 %	24 janvier 2013
37 000 \$	2,05 %	24 janvier 2014
38 200 \$	2,20 %	24 janvier 2015
39 500 \$	2,45 %	24 janvier 2016
849 600 \$	2,65 %	24 janvier 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17.04

MODIFICATIONS DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 02

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt n° 02 la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi souhaite emprunter par billet un montant total de 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 000 000 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 02 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 janvier 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	35 700 \$
2014.	37 000 \$
2015.	38 200 \$
2016.	39 500 \$
2017.	40 800 \$ (à payer en 2017)
2017.	808 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 janvier 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement n° 02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

12-01-17.06

DIVERS

12-01-17.06.01

PRÉSENTATION DES FUTURS BUDGETS

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC

ET RÉSOLU QUE les futurs budgets seront présentés avec tous les postes bien détaillés et de façon claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17.06.02

AFFECTATION DES SOMMES RÉSIDUELLES DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 02

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi a procédé à un appel d'offres pour le financement permanent de son règlement d'emprunt numéro 02;

ATTENDU QU'à la suite à l'ouverture des soumissions le montant de l'emprunt a été escompté d'un montant de 13 450\$;

ATTENDU QUE les paiements prévus en 2012 pour le remboursement en capital et intérêts s'élèvent à 12 870,76\$;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi doit donc affecter en dépense pour l'exercice financier 2012 un montant de 26 320,76\$;

ATTENDU QUE le budget pour l'exercice financier 2012, des crédits de l'ordre de 70 500\$ ont été votés;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**

ET RÉSOLU QUE la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi affecte le solde des crédits budgétaires non utilisés (44 269,24) au remboursement du règlement d'emprunt sur une période de 5 ans à raison de 8 853,85\$ par année;

ET RÉSOLU QUE les contributions des municipalités pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro n° 02 soient réduites de 1 770,77\$ par années pour les cinq (5) prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-17.07

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Alec van Zuiden propose la clôture de la séance spéciale à 16 h 20.

Pierre A. Levac
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière